



SOMMAIRE

Édito

Page 1

Compte rendu CTPM1

Pages 2 à 5

Réunion  
de concertation

Pages 6 à 8

ARTT

Page 9

Du côté nantais

Pages 10 à 11

Statut des Chiffreurs

Page 12

Le Saviez-vous

Page 12

Forum Intranet

Page 13

Vie des Sections

Page 14

édito

Par

Laurent LAPEYRE  
Secrétaire Général

## 19 JUIN 2001 : UN CTP GAGNANT POUR LA CFDT

Un courant d'air de réformes s'est infiltré dans notre vieille maison.

Et cela grâce à la pugnacité de la CFDT. Les adeptes du corporatisme en seront pour leurs frais, la fusion des corps de catégorie B n'est plus une utopie au MAE. Lisez plutôt les quelques lignes suivantes :

*Avec un nombre presque égal de secrétaires administratifs et de secrétaires de chancellerie, recrutés selon des modalités très proches, exerçant les mêmes fonctions en centrale et à l'étranger, l'existence de deux corps, survivance de la période antérieure à la double vocation, ne se justifie plus et ne permet pas une adéquation optimale des compétences aux fonctions... Je suis arrivé à la conclusion qu'aucune raison tenant au bon fonctionnement du service public ne pouvait être sérieusement opposée à cette fusion (des corps de catégorie B).*

Ce texte signé Hubert VEDRINE, confirme la revendication prioritaire de notre syndicat, la modernisation de notre ministère passera obligatoirement par la fusion des corps. Après les A, les agents de catégorie B vont enfin avoir un statut à part entière sans discrimination. Et ce à partir de 2002, car le texte de fusion sera en avis formel lors du prochain CTPM du deuxième semestre 2001.

La CFDT se félicite de cette avancée mais regrette que les ASIC (ex-chiffreurs en chef) et demain les SESIC (actuels chiffreurs) soient exclus de ce train de réforme, notamment ces derniers qui par leur nouveau statut se voient infliger un service minimum. Cette fusion des B sera assortie du doublement des promotions en A au tour extérieur pour une période transitoire et la création de filières : "il ne s'agit pas d'enfermer qui que soit dans une spécialité mais chaque agent doit acquérir et développer des compétences dans un certain nombre de filières clairement déterminées". Nous prenons acte des propos du ministre.

Dès la rentrée, l'administration proposera des réunions de concertation pour finaliser le texte du décret, la CFDT sera présente afin que le texte soit à la mesure de l'enjeu.

L'administration s'est par ailleurs engagée à ouvrir les portes du prestigieux "Institut Diplomatique" aux agents de catégorie B, espérons que la fusion des agents de catégorie C, qui devra intervenir sans tarder, permettra de faire de cet outil un véritable lieu de formation ouvert à tous.

Le CTPM du 19 juin 2001 a voté le projet de Décret sur la résorption de l'emploi précaire, le nouveau statut des contractuels à durée indéterminée du MAE, la réforme des congés à l'étranger, la réorganisation de l'action humanitaire (lire notre compte rendu à l'intérieur), beaucoup de projets qui vont dans le bon sens. Cependant, la CFDT-MAE continuera de dénoncer l'exclusion inadmissible des assistants techniques et des recrutés locaux du bénéfice de la loi Sapin.

Reste le grand chantier de l'ARTT, le projet de l'administration reste très en deçà de nos attentes. Vu les positions du gouvernement sur la création d'emplois, l'ARTT produira inéluctablement une surcharge de travail pour les agents et une dégradation des services rendus au public. En l'état, c'est inacceptable même si nous voyons çà et là quelques avancées. Sachez que nous serons vigilants sur ce dossier, thème sensible pour la CFDT. Et que notre Premier Ministre changera d'attitude face aux réactions des fonctionnaires et des usagers qui s'opposent aux 35 heures au rabais.

L'ordre du jour est tout d'abord évoqué et la CFDT/MAE ne manque pas de relancer le débat sur la fusion des deux Comités Techniques Paritaires (Premier et Second CTPM) La DGA avoue qu'elle n'y est pas opposée même si la réflexion n'a pas vraiment avancé sur ce sujet.

D'autre part, l'Administration informe que les textes sur la réforme de la NBI sont parus au JO de Février et que la question de la création de la CAP des Ministres Plénipotentiaires est toujours en discussion, ce travail ayant été un peu retardé du fait du changement du Directeur Général de l'Administration de la Fonction Publique. On nous assure que "le métier va être remis sur l'ouvrage" !

## Rapport annuel du Département

Si l'USMAE souhaite une étude des emplois contractuels, à savoir pour quelles raisons et comment le Département recrute des agents contractuels, la CFDT, de son côté, ayant relevé sur le tableau des effectifs réels une baisse de 700 agents de catégorie C par rapport à 1999, s'inquiète de cette situation.

La DGA assure qu'il n'y a pas de diminution des effectifs des agents C et indique que le tableau de 1999 n'était pas tout à fait juste. Elle propose une fiche comparative pour le prochain CTPM avec mise en cohérence des deux années. (1999-2000). La CFDT restera vigilante sur cette question des effectifs réels surtout à l'heure de la mise en place de l'ARTT.

Restons dans le domaine des statistiques: on peut se réjouir que le MAE soit le Ministère où le nombre d'accidents du travail soit le plus bas !! Un bon point!! A propos de la formation enfin, il est demandé un état chiffré des agents ayant effectué au moins UNE formation, les statistiques actuelles indiquant le nombre de formations suivies.

## LOI DE RESORPTION DE LA PRECARITE (LOI SAPIN)

Les membres du CTPM sont invités à se prononcer sur le projet de décret concernant les corps spécifiques du MAE (Secrétaires des AE, Traducteurs, ASIC, Chiffreurs); les autres corps sont en effet concernés par un décret interministériel.

La DRH précise qu'elle souhaite organiser rapidement les concours réservés et que les candidats pourront se présenter à un concours par an. Les agents de catégorie C échelle 2 seront titularisés sans concours. Au 13 Juin, 94 agents contractuels se sont manifestés auprès des services de PLB dont 59 ont déjà été retenus, d'autres demandes sont encore à l'étude. Sur plus de 600 agents concernés au MAE, 217 contractuels sont actuellement employés à l'Administration Centrale.

Pour l'avenir, la DGA confirme qu'il ne faudra pas recréer

de l'emploi contractuel et qu'un plan d'action sera présenté au CTPM de Décembre sur la question de la gestion prévisionnelle des emplois, plan valable sur deux ans. La CFDT/MAE, favorable à cette loi de résorption de l'emploi précaire, se réjouit qu'il n'y ait pas de quota d'emplois, espère que les emplois d'agents titulaires ainsi obtenus perdureront au MAE; elle demande à connaître les directives de la Fonction Publique sur les conditions des concours et une formation en rapport avec la sélectivité de ces concours.

Le texte est approuvé par 19 voix pour (15 de l'Administration, 3 CFDT et 1 FO)

Refus de vote : 11 représentants de l'USMAE (toujours "la peur" des "contractuels envahisseurs"???)

## DECRET RELATIF AU STATUT DES AGENTS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES

Ce projet de décret concerne les conseillers des Affaires Étrangères et leur reclassement lors de leur réussite au concours. En effet, dans le passé, le fait de réussir le concours de conseiller pouvait se traduire par une perte financière. Afin de pallier cet inconvénient, le décret prévoit les conditions d'attribution de l'indemnité compensatrice versée à ces agents.

Le texte est approuvé à l'unanimité (15 voix de l'Administration et 15 voix des organisations syndicales)

## PROJET DE DECRET RELATIF AUX SESIC

La DGA confirme que les membres du CTPM vont avoir à se déterminer uniquement sur le projet de décret et non sur la circulaire. Il est confirmé que la contre-partie de l'augmentation indiciaire est bien la question du droit de grève.

La CFDT/MAE précise qu'à la suite du précédent CTPM1 du 7 Juin (non réuni), elle n'avait pas renoncé à reprendre la concertation sur ce dossier mais qu'elle n'y était pas prête pour l'après midi même du 7 juin. Elle rappelle son souhait de voir les SESIC entrer dans le champ de la fusion des agents de catégorie B. Les organisations syndicales pensent que la réforme de la filière des communications est nécessaire et que les techniciens ne doivent pas être exclus de la modernisation. Cependant, la question du service minimum est un point d'opposition extrêmement clair. Les représentants en CAP, également présents, sont opposés à ce texte. La DGA s'engage, dans l'avenir, à établir une charte des métiers de la communication et du chiffre.

Il est procédé au vote : les 15 représentants de l'Administration votent pour; les 15 représentants des organisations syndicales votent contre (USMAE, CFDT, FO).

## **ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE**

Le projet d'arrêté précise une attribution dévolue à la Sous-Direction PLA dans le sens où il rajoute en plus de l'affectation des fonctionnaires et des questions relative aux personnels locaux, les agents recrutés sur des besoins saisonniers ou occasionnels (vacataires).

Le projet de texte est approuvé à l'unanimité (15 voix de l'Administration et 15 voix des organisations syndicales)

## **SITUATION DES CONTRACTUELS D'ADMINISTRATION CENTRALE**

Deux textes sont soumis : un projet de décret et un projet d'arrêté qui concernent la gestion de 170 agents contractuels en CDI de l'Administration Centrale, recrutés avant le 15 Juin 1983, et qui composent un "corps" en voie d'extinction.

La CFDT/MAE s'est beaucoup impliquée depuis Septembre 2000 sur ce dossier qui touche à la fois sur les missions de ces agents, leur mobilité interne, l'organisation des promotions, la situation indiciaire, "la sécurisation" de leur situation, et enfin l'organisation d'élections professionnelles. Cette réforme entre dans le champ de la résorption de la précarité et de la fusion des administrations Affaires Étrangères et Coopération.

Ces deux textes sont approuvés par 19 voix pour (15 de l'Administration, 3 CFDT et 1 FO)

Abstention : 11 voix (USMAE)

## **DECRET RELATIF AU REGIME DES CONGES A L'ETRANGER**

Le texte proposé calque le système de l'Administration Centrale à l'étranger. Le système étant désormais basé sur les jours ouvrés. Il s'agissait également de créer un texte puisqu'en réalité il n'en existait pas (le précédent "support juridique" était incertain)

La CFDT/MAE se fait préciser que les jours ouvrés sont bien des jours travaillés et que les périodes de congés ouvriront droit à congé, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Le texte présente également le cumul autorisé en cours de séjour pays par pays.

Le texte est approuvé à l'unanimité (15 voix pour de l'Administration et 15 voix pour des organisations syndicales).

## **PLAN D'AMELIORATION DE L'ACCES AUX FEMMES A L'ENCADREMENT SUPERIEUR**

A la demande du Ministère de la Fonction Publique, cha-

que ministère est tenu d'établir un plan d'amélioration de l'accès aux femmes aux emplois ou postes d'encadrement supérieur.

Les tableaux qui sont présentés ne comprennent pas les emplois à la décision du Gouvernement. Le vivier existant démontre un pourcentage de femmes allant de 15 à 35 % de l'effectif, avec pour objectif le maintien des pourcentages actuels. La CFDT/MAE regrette le manque de volonté dans ce dossier et précise que déjà, selon un rapport demandé par la Fonction Publique de 1999, le MAE était déjà assez mal classé en matière de répartition hommes/femmes dans l'encadrement supérieur. Elle souhaite que soit mise en place une politique plus volontariste !

Le texte est approuvé par 29 voix pour (15 de l'Administration, 11 USMAE et 1 FO)

Abstention : 3 CFDT

## **MODIFICATION DE L'ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE**

Le décret présenté propose la modification de l'organigramme par la création d'une délégation à l'action humanitaire qui regroupera les activités actuelles du service de l'action humanitaire et celles de la cellule d'urgence. La nouvelle structure sera rattachée au Secrétariat Général du MAE et divisée en trois pôles : politique, opérationnel, administratif-financier.

Le texte est approuvé à l'unanimité (15 voix pour de l'Administration et 15 voix pour des organisations syndicales).

Après ces avis formels, les points d'information sont traités, avec en premier lieu un exposé sur le site de discussion **DEBAT-MODERNISATION**.

L'Administration indique que le nombre de messages reçus a été relativement faible (120 contributions sur 9.600 agents) et que seules 10 interventions ont été repoussées. En majorité, ce sont des agents de catégorie B et C qui se sont exprimés. Les thèmes les plus fréquents ont été : la réflexion sur le métier, un sentiment de morosité, d'insatisfaction, des problèmes de corps, des questions d'informatique, des questions de hiérarchie, de management des ressources humaines. Par contre, on constate peu de discours sur la Coopération. Trois ou quatre pistes se dégagent pour "l'après-débat".

Le dossier ARTT est ensuite débattu. La DRH fait l'analyse des points de désaccord enregistrés à la suite des différentes réunions sur cette loi : le point très sensible reste la question des effectifs puisqu'il n'y aura pas d'emplois supplémentaires. A L'Administration Centrale, trois points noirs : les 3 jours Ministre, la définition des cadres(A,B...) et 11 jours ARTT qui ne recueillent pas l'accord des organisations syndicales.

A l'Étranger: la question des heures supplémentaires incluses dans l'indemnité de résidence et le sort des recrutés lo-

caux posent également problème.

Points plus techniques non réglés : Situation nantaise, modalité du référendum sur les horaires variables à Paris. Quant à la modernisation, le dépouillement des contributions parvenues à la DRH est en cours et devrait faire ensuite l'objet d'une synthèse.

La CFDT/MAE rappelle que l'ARTT est une des priorités de la CFDT et qu'il est désolant qu'on se trouve dans l'impasse dans de nombreux ministères. Elle se questionne sur la suite possible au MAE, sur l'absence d'emplois supplémentaires qui met en danger le service public en lui-même. Elle demande également que des réponses soient apportées sur l'articulation temps partiel/ARTT et sur la question des délais de route. Tous les syndicats sont inquiets sur cette question des effectifs!

La DRH précise qu'il faut tout de même se réjouir de l'arrivée de nouveaux agents C et que notre marge d'emplois "gelés" va être réduite pour faire face. La question des heures supplémentaires à l'étranger "comptées" dans l'indemnité de résidence "coince" nettement. La DRH sait bien qu'on ne pourra pas demander encore et toujours plus aux agents, qu'il existe des limites !!

### Questions budgétaires

Quatre chapitres ont été particulièrement onéreux pour le Département en l'an 2000 : l'évolution du change avec l'augmentation du dollar, la présidence française de l'Europe, les opérations de maintien de la paix et enfin la régulation budgétaire demandée par Bercy. Cependant, en 2001, il a été possible de stabiliser les effectifs (14 emplois supplémentaires par rapport à 2000) et le budget global a été augmenté de 5,3%.

La CFDT souhaite obtenir des informations sur les "autres charges connexes" qui regroupent les indemnités de licenciement aux agents et les allocations chômage. La DGA promet de nous communiquer le détail de ces sommes attribuées à des agents recrutés locaux et à deux assistants techniques.

### Primes

La CFDT questionne sur l'hypothèse d'attribuer des primes aux permanents syndicaux et la DGA ne s'avoue pas hostile à cette proposition car, selon les mots du Directeur, "il ne faut pas tarir les vocations".

D'autre part, l'Administration fait remarquer que, comparativement aux autres ministères, si les agents des catégories B et C sont plutôt bien servis en matière de primes à l'Administration Centrale, il n'en va pas de même pour les agents des catégories A.

### Comptes TGE-TG COOP

Suite à la décision de fermeture des comptes particuliers auprès de ces Trésoreries, 8 organismes ont fait des propositions pour prendre le relais dont 4 particulièrement en direction des expatriés. La date pour adhérer à ce dispositif a été reportée au 30 Septembre 2001 mais les personnes concernées peuvent également choisir de réaliser leur changement elles-mêmes. Trente pays ont été retenus pour ce dispositif d'accompagnement.

### NBI au MAE

L'Administration prévoit d'améliorer la NBI au profit des "A-type" et travaille à une typologie des emplois, une cotation des emplois supérieurs dans le cadre du mouvement obligatoire des "A supérieurs" dans les divers ministères, ce qui devrait se solder par une amélioration du régime indemnitaire des agents "A-type".

### Fusion des agents de catégorie B

Cette réforme qui a fait couler beaucoup d'encre (et de salive !) au Département va être mise en oeuvre.

Une lettre du Ministre vient d'être envoyée sur ce sujet aux organisations syndicales et aux agents concernés. La DGA rappelle les grands axes : maintien des spécificités du MAE avec un concours du Ministère pour la moitié des recrutements et une amélioration du tour extérieur, à savoir 2 promotions pour 5 pendant une période de 5 ans. Plusieurs autres points sont prévus : définition de filières, l'amélioration du concours MAE de secrétaire de chancellerie, la formation des B, les conséquences en matière d'affectations. A cette occasion, on nous informe que l'Institut Diplomatique pourra être ouvert dans l'avenir à d'autres agents que les seuls agents A. (Bonne nouvelle ... Une proposition de notre syndicat qui a fait son chemin!!)

### Les agents détachés à l'Administration Centrale

Sur 166 agents détachés à l'Administration centrale, près de 100 sont des agents détachés sur des postes de contractuels. La CFDT pense que si ces agents sont sur des emplois ayant vocation à être occupés par des agents titulaires, pourquoi ne prévoit-on pas de détacher ces collègues sur des postes de titulaires.

PLB répond qu'effectivement l'Administration tente de plus en plus de détacher ces personnels sur des postes de titulaires. Il reste encore néanmoins des spécialistes qui n'ont pas de corps possible au MAE.

### Le point des affectations dans le réseau culturel

PLD nous indique qu'à ce jour il reste encore 30 à 40 postes à pourvoir. Quant aux assistants techniques, secteur éducatif, le mouvement est terminé à 80%. Un débat s'instaure sur la question de l'exclusion des agents B des postes de secrétaires généraux des centres culturels. La DRH répond qu'il existe des besoins urgents ailleurs que dans le réseau culturel et que cette question sera discutée lors des réunions concernant la fusion des B.

### Le recrutement local

PLA nous informe tout d'abord que les agents de catégorie C ont été associés cette année au stage d'immersion linguistique. (Bonne chose!).

A propos du recrutement local à l'étranger, une réponse est attendue du Ministère des Finances afin d'obtenir une rallonge financière pour 2001. Pour 2002, les besoins en crédits supplémentaires ont été fixés à 64 MF. Les mesures d'amélioration de la protection sociale sont chiffrées à 5MF par an pour 2002 et 2003. Le plan d'action doit être poursuivi sur les trois grands thèmes : grilles des salaires (21 dossiers engagés), protection sociale (20 dossiers en-

gagés), règlements intérieurs et contrats. A ce sujet, le vade-mecum 2001 est désormais publié : nous le tenons à votre disposition!!

En ce qui concerne le rapport au Parlement, le Département ne possède pas d'informations plus précises à ce stade.

La CFDT/MAE pose la question des régularisations d'impôts qui sont très lourdes dans certains pays. La DRH convient qu'il faudra trouver des solutions; même si les moyens sont limités, le dialogue reste ouvert!!!

#### Point d'information sur l'évolution des effectifs(2000)

Si l'étude de ce point n'appelle pas de commentaires particuliers, la CFDT rappelle qu'elle souhaite un état comparatif avec 1999 expliquant les différentes modifications de la méthode de comptage afin que tout malentendu soit levé sur les effectifs.(cf. paragraphe sur le rapport annuel).

#### L'Institut Diplomatique

La CFDT/MAE se réjouit que cet institut soit ouvert de manière plus large dans l'avenir et non plus réservé aux seuls agents de catégorie A. Cette première session, ouverte en ce printemps 2001, comprenait des stagiaires désignés par l'Administration : il est demandé qu'à l'avenir, le volontariat soit retenu.

Enfin, la CFDT/MAE souhaite que les questions sociales, culturelles, de coopération, de développement, d'environnement soient inscrites au programme, ainsi que les questions consulaires.

#### L'emploi des handicapés

Un sujet qui nous tient à cœur à la CFDT/MAE : nous avons rappelé nos revendications, déploré que la loi du 10 Juillet 1987 ne soit pas correctement appliquée, qu'aucun agent de catégorie A handicapé n'ait été embauché au titre du décret du 25 août 1995, que la "frilosité" soit encore si importante pour l'affectation à l'étranger des personnes handicapées. Néanmoins, la DGA a retenu notre proposition de nouer des liens avec des associations se préoccupant de l'insertion des personnes handicapées afin de leur faire connaître les possibilités de concours (droit commun et concours réservés). Le chemin est encore long : continuons !!!!

#### Dialogue social dans les postes

Certes, le nombre de CCC a bien augmenté et le nombre de réunions est également en progression mais il faut avouer que certains postes importants dans le monde n'ont pas encore tenu une seule réunion depuis la mise en place

de l'accord cadre sur le dialogue social (55 postes doivent réunir une CCC alors que seulement 21 l'ont effectivement fait). L'Administration s'engage à dynamiser ce processus et à sensibiliser les futurs chefs de poste avant leur départ à l'étranger.

A nous aussi du côté syndical de sensibiliser nos militants, les collègues sur le terrain, afin que cet accord puisse réellement apporter "un plus" au profit de tous !!

#### Évolution du réseau

La CFDT/MAE souhaite que lors de la fermeture d'un poste, l'information soit communiquée longtemps à l'avance afin que les personnels ne subissent pas ces décisions en dernière heure. L'Administration répond que l'information est en principe connue 6 mois avant. Il n'est pas prévu de fermeture de poste en 2001.

A propos du réseau consulaire européen, il y a des possibilités de partages de locaux, d'échanges de personnels. La coopération administrative avance de son côté très lentement.

#### SCEC

Effectifs : l'administration indique qu'au titre de la transparence 2001 tous les "partants" seront remplacés et que les vacances de postes 2000 sont apurées. En outre un poste de catégorie B est créé pour renforcer la cellule Affaires Juridiques.

La CFDT, bien que satisfaite qu'on prenne enfin en compte les demandes (répétées) de personnel, souhaite des précisions quant au bilan global des effectifs (vacances actuelles) et à la compensation des temps partiels. L'administration répond que des lauréats du concours d'ADJA seront affectés en fin d'année afin de réduire le recours systématique aux vacataires (1 titulaire remplacera 5 vacataires) mais qu'elle ne peut pas apporter de réponse précise pour la compensation des temps partiels.

La CFDT rappelle que la réorganisation du service est achevée, qu'il n'y a plus rien à en attendre en matière de productivité et que seul un effort important et rapide, financier et humain, dans le développement des applications informatiques permettrait de faire face (en partie) au manque actuel de personnel, et d'assumer les 10% de travail en plus, induits par le passage aux 35H. au 1er janvier 2002. Les applications informatiques doivent être plus performantes, et permettre aux agents de dégager du temps, surtout si aucun emploi supplémentaire n'est prévu dans le cadre de l'ARTT.

## LA LETTRE du syndicat CFDT-MAE

Numéro 139 - MAI/JUIN 2001 tirage : 15 000 exemplaires



Rédaction : Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères  
Réalisation mise en page impression : CFDT/MAE

Email : [cfdt-mae-paris@diplomatie.gouv.fr](mailto:cfdt-mae-paris@diplomatie.gouv.fr) et [cfdt-mae-nantes@diplomatie.gouv.fr](mailto:cfdt-mae-nantes@diplomatie.gouv.fr)

tirage : 15 000 exemplaires

## Aménagement et Réduction du Temps de Travail

La DRH annonce que, outre deux réunions encore prévues les 31 Mai et 13 Juin, il n'y aura pas de "trêve estivale" en juillet et août et que les réunions Administration -organisations syndicales se poursuivront durant cette période. Un Comité Technique Paritaire Spécial -ARTT- n'est pas écarté et la date de mi-octobre est avancée dans la mesure où les négociations seront suffisamment avancées.

Les comptes-rendus transmis à la DRH par les sous-directions sont assez hétérogènes et il faudra reprendre toutes les informations, les propositions une par une pour avoir une vue d'ensemble.

La DRH rappelle que l'application de l'ARTT passe par une adéquation des moyens humains réels au Département; or, les moyens humains passent d'abord par la négociation budgétaire. En 2001, certes, le MAE a effectué un recrutement très important pour les catégories C : 180 adjoints administratifs d'administration centrale et 140 adjoints de chancellerie. Cependant, les besoins nous paraissent bien supérieurs .....

Pour ce qui est de l'horaire variable, le projet est, à ce stade, reporté mais la consultation du personnel sur les sites parisiens est maintenue à l'automne 2001, sans pour cela que l'application soit effective en Janvier 2002 au moment de la mise en place de la loi sur l'ARTT.

## Affectations et recrutement local

↳ Rapport sur les recrutés locaux:

Le rapport a finalement été remis au Ministère de la Fonction Publique et au Budget et l'Administration attend le rapport final de ces deux administrations. Les organisations syndicales demandent que le retour de ce rapport fasse l'objet de négociations entre la DRH et les syndicats.

Parallèlement, la CFDT questionne sur la mise en place de la réforme de la Caisse des Français de l'Étranger (votée le 10 Mai 2001 au Sénat) qui prévoit la prise en charge d'un tiers de la cotisation maladie par l'État pour les personnes justifiant d'un revenu inférieur à 7.475F/mois et cotisant en troisième catégorie. Cette nouvelle mesure intéresse tout particulièrement un grand nombre d'agents recrutés locaux fran-

çais; la DRH avoue ne pas posséder d'informations sur ce sujet!!!!!!

↳ Affectations 2001

Les affectations en administration centrale sont terminées depuis fin Mai, sauf à la DGCID où il reste encore des contrats à établir. On note, pour Nantes, une amélioration en catégorie C où tous les postes ont été pourvus. Par contre, pour les affectations à l'étranger, des postes sont encore à pourvoir en catégorie C et une nouvelle transparence intermédiaire est mise en ligne sur Intranet.

↳ Affectations 2002

Les postes mis à la transparence seront mis en ligne sur l'intranet fin Juillet, début août. **Les réponses devront être adressées à PLA avant mi-septembre**, en raison des congés annuels des agents.

En ce qui concerne les agents de catégorie A, la DRH annonce qu'en 2002 la situation sera plus rigoureuse pour les décisions de maintien. D'autre part, pour les agents B et C, l'objectif est de parvenir à "boucler" à 80 % le mouvement pour la fin de l'année. Il n'y aura pas de changement pour les temps de séjour.

Quant à la question CFDT sur la situation des Pacsés (cf. La Lettre du Syndicat d'Avril), l'Administration n'apporte pas de réponse nouvelle.

↳ Passeport Diplomatique

Le conjoint étranger ne peut y prétendre sauf s'il acquiert la nationalité française. Il n'est pas fait de différence entre un conjoint ressortissant de l'Union Européenne ou d'un pays hors UE pour cette attribution. En clair: la nationalité française est nécessaire pour l'obtention du passeport diplomatique.

La DRH rappelle que son rapport d'activité est consultable sur Intranet.

## Gestion des emplois et des carrières

↳ Fusion des B

La DRH informe que le Ministre souhaite aller de l'avant dans cette réforme. Il est rappelé que la fusion permettra l'amélioration du tour extérieur de B en A,

qu'il y aura bien un concours spécifique et que la réflexion doit se poursuivre. Le dossier est actuellement au Cabinet du Ministre en vue d'un projet de lettre d'information.

#### ↳ Loi Sapin

Le Ministère de la Fonction Publique est consulté en permanence sur les conditions à réunir pour être ayant droit. Par rapport aux questions posées par la CFDT/MAE à l'égard de diverses catégories de personnels, certaines réponses sont satisfaisantes, d'autres moins. Ainsi, les contrats Cabinet n'entrent pas dans le cadre de cette loi, car l'emploi doit être de la même durée de vie que le Cabinet; d'autre part, la réponse n'est pas encore connue pour les agents de catégorie C à l'échelle 2. Par contre, la situation des contractuels licenciés dans l'intervalle semble être prise en compte!

Au MAE, le recensement des agents concernés évolue sans cesse. Actuellement, 650 agents sont concernés dont 450 agents en catégorie A, 120 agents en catégorie B et 80 agents en catégorie C, soit environ 350 agents dans le réseau culturel et de coopération et 300 dans le réseau diplomatique et consulaire. Un projet d'arrêté élaboré par la Fonction Publique concernera les corps interministériels, la DRH réalisant les textes pour les corps spécifiques du MAE. Le Département organisera un concours par an avec libre choix des candidats (pour les agents de catégorie A cadre d'orient ou administration générale) Les emplois des agents titularisés seront transformés en gestion en emplois de titulaires puis consolidés en loi de finances. Le CTPM1 de Juin aura à donner un avis sur les textes concernant les corps "MAE".

#### ↳ Gestion

Les départs en retraite importants auront lieu à partir de 2005/2006. Le Département anticipera sur ses besoins grâce à l'observatoire de l'emploi public et l'élaboration d'outils de gestion prévisionnelle. Un agent nommé à la cellule MODAE sera chargé du suivi de ces questions.

#### ↳ CAP des Ministres plénipotentiaires

L'Administration est encore en phase de concertation avec ses partenaires au niveau interministériel.

#### ↳ Contractuels

Le texte de gestion et les avis formels seront présentés au CTPM de juin. De nouvelles élections des représentants du personnel auront lieu dans ces corps au second semestre 2001.

#### ↳ Handicapés

La CFDT continue de questionner sur le recrutement des personnes handicapées au MAE, sur l'accès des locaux publics dont les bureaux de vote. Elle demande le recensement des postes non ouverts aux handicapés, ce à quoi l'Administration répond qu'il s'agit d'un travail monstrueux qui incomberait à PLA et qu'en conséquence, cette demande n'est pas recevable. Et puis, elle ne servirait qu'à faire des statistiques !!! La DRH assure que le budget consacré aux handicapés est plus substantiel qu'auparavant et que ce dernier est utilisé pour l'adaptation de postes de travail.

### Formation, Affaires Juridiques et Concours

#### ↳ Formation

Le rapport annuel 2000 de la formation a été établi et sera remis aux membres du CTPM. Les demandes de formation ont été en nette augmentation en 2000 : ainsi sur 172 voyages prévus, 296 ont été délivrés. Les tests linguistiques sont passés de 471 en 1998 à 609 en 1999 et 1510 en 2000. Enfin, les agents recrutés locaux ont aussi largement sollicité des formations : 723 demandes durant l'année 2000 contre 384 en 1999.

Le programme de l'Institut Diplomatique est sur Intranet. La première session, cette année, concerne 20 agents de catégorie A choisis par la DRH et 10 candidats externes. Pour 2002, l'Administration n'écarte pas l'hypothèse de retenir des candidatures spontanées. Cette formation est organisée en modules avec des intervenants internes et externes.

#### ↳ Fusion des deux CTPM

L'Administration continue d'y réfléchir... En attendant, les élections de 2002 pour ces instances paritaires seront organisées de manière séparée : vote en CTPM1 en Mars de l'année prochaine et vote en CTPM2 plus tard.

#### ↳ Bilan professionnel:

Les candidats, de catégorie A, sont entendus par une commission. Les critères retenus sont les années d'expérience au Ministère : 10 à 12 ans pour les conseillers des AE issus de l'ENA ou du cadre d'orient et 14-15 ans pour les secrétaires des AE arrivés plus tardivement à un niveau de responsabilité élevé. La DRH consacre une journée par mois à ces bilans, à raison de 3 entretiens sur une journée. Ces bilans ne sont pas envisagés pour les B et les C car il y a trop d'agents dans ces catégories.

## Affaires financières et Budgétaires

### ↳ Primes

Le Ministère de la Fonction Publique a confirmé que les agents stagiaires ne pouvaient pas bénéficier du versement des IFTS. La Fonction Publique envisage à ce sujet la refonte du décret 63-32 du 19 Janvier 1963 relatif aux IFTS qui permettrait un élargissement aux agents stagiaires.

### ↳ Rémunération des vacataires

Le salaire mensuel net est fixé à 4.323 F et le maximum de vacances est fixé à deux fois 120 heures. Le titre de transport est remboursé séparément.

↳ Un point d'information est effectué sur le dossier CSG-CRDS à la suite de l'ordonnance du 2 Mai 2001

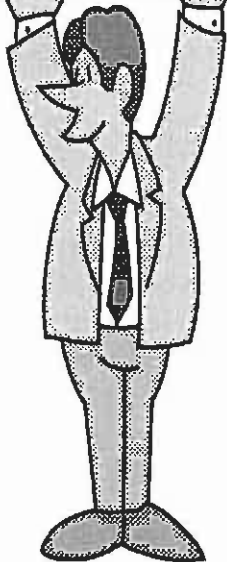
(Nous vous détaillons cette question importante dans notre rubrique "Le saviez vous?")

### Divers

La CFDT s'inquiétant du peu de suites données au rapport Ben Guiga sur la lutte contre l'exclusion en faveur des français à l'étranger, l'Administration indique qu'il est prévu la création de trois nouveaux postes d'Assistants Sociaux à l'étranger.

Quant aux problèmes d'effectifs au Service Central de l'État Civil, on nous assure qu'une partie des lauréats de concours de catégorie C sera affectée dans ce service.

# GARDE D'EMPLOI



Plusieurs postes de permanents syndicaux à temps plein et à temps partiel sont disponibles à Paris.

Toutes les compétences sont les bienvenues:

- administratives : gestions de fichiers, CAD, secrétariat, affichage etc...
- techniques : action juridique, hygiène et sécurité, comptabilité etc...
- éditoriales : rédaction, mise en forme et diffusion de tracts, affiches, bulletins, mailings et professions de foi, mais aussi nombreux courriers aux adhérents, sympathisants etc...
- revendicatives : élaboration et mise en oeuvre des orientations du syndicat, participation aux réunions formelles et informelles convoquées par l'Administration, conseil et soutien aux adhérents...

Seule condition exigée : adhérer au syndicat CFDT

L'avancement, la rémunération et le régime indemnitaire, les horaires et les congés sont les mêmes que ceux des agents en fonction dans les services de l'administration centrale. Par contre, la pression hiérarchique y est nettement moindre :

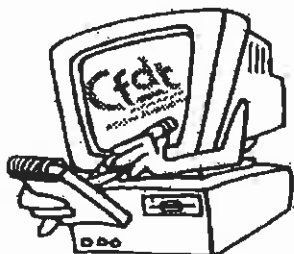
**le travail est organisé en équipe**

**les initiatives sont encouragées**

**les décisions sont prises collectivement**

La formation des permanents est assurée et leur formation professionnelle est une priorité (langues, préparation aux concours et examens professionnels etc...).

N'hésitez pas à contacter les permanences CFDT à Paris et à Nantes!!



Visitez le site web du syndicat

# WWW.CFDT-MAE.ORG



Après de longs mois de silence, l'administration a souhaité faire le point avec les organisations syndicales sur l'application de l'ARTT au MAE. Deux textes ont été communiqués sur l'aménagement du temps de travail au MAE et les modalités d'application de l'ARTT, ce dernier devant constituer la base de notre négociation.

La DRH remarque que les négociations ne devaient débiter dans chaque ministère qu'après les accords successifs du Budget, de Matignon et de la Fonction Publique. Les textes proposés sont validés par ces instances. Le dossier est quasiment vide en terme de création d'emplois mais notre administration s'engage sur une réduction des vacances d'emploi et attire notre attention sur l'importance des emplois proposés aux concours de catégories C en 2001. Pour le PLF 2002, elle a obtenu des moyens supplémentaires de Bercy pour la formation et les équipements bureautiques. L'administration souhaiterait également que la négociation puisse se poursuivre pendant la trêve estivale.

En ouverture, la CFDT rappelle que l'ARTT dans le secteur privé c'est :

- 50 000 accords d'entreprise,
- 6 millions de salariés concernés,
- un effet sur 300.000 emplois.

Aujourd'hui, l'État patron a su imposer au secteur privé, l'État employeur se dérobe dans les ministères et refuse de voir dans l'application de l'ARTT la nécessité de créer des emplois et d'améliorer les services.

Le texte proposé par l'administration manque de consistance et ne pourrait en l'état recevoir l'accord de notre syndicat en CTPM; plusieurs mesures semblent inacceptables :

- ↳ les indemnités de résidence à l'étranger ne contiennent pas d'heures supplémentaires,
- ↳ la disparition des "jours ministres",
- ↳ un dispositif pour les cadres peu propice à l'ARTT en y incluant d'ailleurs les agents de catégorie B,
- ↳ un système injuste pour les recrutés locaux, au regard notamment des heures supplémentaires,
- ↳ l'absence de jours ARTT à l'étranger et le basculement des permanences en astreintes, une réponse inappropriée pour le temps partiel.

A l'issue de cette première réunion, il semble que l'administration puisse amender son texte dans le respect du Décret d'août 2000, dit-elle, mais dès les prochaines réunions, nous verrons les marges de manœuvre de cette négociation.

La dernière réunion programmée par l'administration sur l'application de l'ARTT au MAE a permis de mesurer la marge de négociation des organisations syndicales. Les questions qui ne trouvent aucune solution restent la création d'emploi, l'application de l'ARTT à l'étranger, la suppression des jours "ministres"; l'ARTT et les cadres, **donc à notre avis les points essentiels.**

A l'administration centrale, il reste quelques marges de manœuvre sur le nombre de jours ARTT en fonction de la durée effective de travail des agents. Le principe retenu sera la signature d'un contrat annuel entre l'agent et son supérieur hiérarchique pour déterminer en concertation la durée hebdomadaire et les modalités de récupération. Le cycle de récupération sera défini en fonction des exigences du service et les jours ARTT seront pris régulièrement afin d'éviter un cumul en fin d'année. Pour plus de détails, nous tenons à votre disposition les documents remis par l'administration.

Pour l'étranger, l'indemnité de résidence et la distribution de téléphones portables (transformation des permanences en astreintes) devraient faire oublier aux agents que les 35 heures seront réservées pour l'administration centrale. Une petite éclaircie, la mise en oeuvre de l'ARTT se fera en concertation avec les agents dans le cadre du dialogue social dans les postes. Ainsi le temps passé au téléphone (portable) pour effectuer une intervention au service de l'administration sera considéré comme du travail effectif. Mais aujourd'hui, on ne veut pas parler de journées ARTT à l'étranger, on évoque juste de *compensations sous forme de récupérations accordées par le chef de poste*. Dans le même ordre d'idées, l'application de l'ARTT devrait supprimer certains compléments de salaires pour les recrutés locaux, notamment les nouvelles règles pour les heures supplémentaires.

La réunion s'est terminée par une présentation du calendrier de la mise en place des horaires variables à l'administration centrale. A Nantes, le système devra s'adapter à la réduction du temps de travail et être opérationnel au 1 janvier 2002. A Paris, un référendum sera organisé avant la fin de l'année 2001 et le dispositif en place pour la rentrée 2003 (septembre octobre), le décompte a été calqué sur l'expérience Nantaise. Les délais nous paraissent justement un peu long, deux ans plein alors que Nantes a largement défriché le terrain.

L'administration propose également trois arrêtés pour la mise en place de l'ARTT au MAE qui seront soumis au prochain CTPM :

1 arrêté ministériel sur le cycle de travail au MAE,

1 arrêté interministériel (MAE, Budget, Fonction publique) sur le régime des astreintes et permanence au MAE et les modalités de compensation pour les cadres,

1 arrêté en Conseil d'État sur les dérogations aux garanties minimales.

En tout état de cause, la CFDT ne se prononcera qu'après étude de ces documents et au regard des obligations de l'administration face à la Loi d'Août 2000 sur l'ARTT.

## DU COTE NANTAIS...

### Comité

### Hygiène

### Sécurité

-15 Mai 2001-

#### Santé

Le rapport du médecin fait état des problèmes liés aux vaccinations et à leur efficacité. Parallèlement, les organisations syndicales déplorent qu'il ne soit pas fait état des problèmes de santé liés à l'activité professionnelle (stress, fatigue oculaire etc...) et souhaitent la mise en place d'une "vraie médecine de prévention", avec, si possible, un schéma des pathologies spécifiques à Nantes. La question des vaccinations, pour importante qu'elle soit, concerne plus particulièrement les candidats à un départ à l'étranger, elle ne doit pas occulter les questions de médecine de prévention plus traditionnelles.

Deux journées d'information ont eu lieu à Nantes, organisées par la Mission pour l'Action Sociale, l'une sur le tabac et l'une sur le sida. S'agissant des questions liées au tabac, les syndicats ont demandé que soit amélioré le système d'aération des espaces fumeurs et que les zones non-fumeurs soient respectées.

Un rappel est fait des dispositions de la loi Evin ; l'Administration s'engage à vérifier que les espaces fumeurs sont bien conformes à la loi et à faire de nouveau diffuser des notes officielles au sujet du tabac.

Sur les questions d'alcoolisme, la CFDT renouvelle sa demande déjà formulée au CHS nantais précédent et demande que le médecin assure un relais auprès des personnes concernées. Le médecin et l'Assistante Sociale sont déjà intervenus auprès d'agents confrontés à ce problème.

**Ergonomie** : les organisations syndicales ont regretté que peu de personnes soient retenues pour le stage ergonomie (20 agents pour un stage). Le médecin et l'infirmière se déplaceront sur les postes des agents inscrits pour ce stage pour leur apporter conseils et informations; le matériel inadapté pourra éventuellement être changé, ceci en liaison avec le service intérieur. Une note sera diffusée sur Intranet sur ce sujet.

#### Hygiène et Sécurité

En matière de nettoyage des sites, le nouveau marché doit prendre effet au 1<sup>er</sup> août 2001 après accord de la commission spécialisée des marchés. Les organisations syndicales ont demandé si plusieurs sociétés de nettoyage interviendront sur les différents sites nantais et quels en seront les avantages. Il est répondu qu'il y aura un meilleur contrôle du cahier des charges, du personnel et un service de qualité supérieur.

Les retards dans l'appel d'offres sont dus au fait que le dossier doit être contrôlé par la commission des marchés et qu'il a dû être procédé à une refonte du cahier des charges.

#### Sécurité Incendie

Les organisations syndicales ont déploré qu'aucun exercice incendie n'ait eu lieu depuis septembre 1999. La demande a été entendue et il en sera tenu compte d'ici la fin de cette année 2001. D'autre part, un appel aux volontaires est lancé afin de trouver des agents responsables en cas d'incendie!! N'hésitez pas à vous manifester !!!

#### Amiante

L'ancien immeuble de Baulieu "Tripode" qui doit être remis à la communauté urbaine, fera l'objet d'une visite à la demande des syndicats. La liste des agents y ayant travaillé (548 agents) a été transmise à la personne chargée de l'étude et communiquée à la DRH. (Le recensement complet de ces agents a été effectué). Une étude épidémiologique a lieu tous les 3 ans en liaison avec l'INSEE et le Ministère des Finances. Une visite médicale a lieu au CHU tous les cinq ans et ce, sur une période de 40 ans.

#### Investissements

**Archives**: Si à Paris, le Département a acquis un terrain à la Courneuve pour le dépôt des archives et le service de la valise diplomatique (perspective 2005-2006), une prospection est en cours à Nantes pour l'acquisition d'un terrain près du site de Casterneau pour les archives nantaises. D'autre part, les prochains travaux, prévus avant l'été 2001, sont la ventilation du magasin de fournitures.

**Le MAE va récupérer les locaux occupés par l'AEFE** qui s'installera au centre ville de Nantes. Dans un avenir plus lointain, les bureaux actuellement occupés par le BVA seront également récupérés.

**Restaurant de Breil IV** : Les organisations syndicales font remarquer que l'insonorisation est insuffisante au restaurant de Breil IV. A la demande de la CFDT, une société fera une évaluation des travaux d'insonorisation.

**Bâtiments** : On déplore, à Breil I, l'état des sols et les travaux d'étanchéité prévus en 2001 mais non réalisés. L'Administration reconnaît ses lacunes sur ce sujet mais se pose la question de l'usage définitif de ce bâtiment qui est trop ancien.

En ce qui concerne Breil III, une extension de la plate-forme Eole est prévue et les travaux commenceront dans le courant de l'année.

## Commission

### des cantines

-17 mai 2001-

#### Bilan d'Exploitation

Le bilan d'exploitation du restaurant administratif sur l'année 2000 est globalement positif, le chiffre d'affaire étant en augmentation de 4,9% par rapport à 1999, hors subventions. Il est également constaté une augmentation des opérations liées aux cartes de crédit qui facilitent la gestion.

Les organisations syndicales indiquent que la part réservée au personnel semble en baisse et qu'il n'y a pas eu d'augmentation des salaires cette année. L'Administration répond que l'augmentation de Décembre 2000 du point d'indice de la fonction publique a été appliquée.

La commission décide, à l'unanimité, d'affecter aux

appliquée.

La commission décide, à l'unanimité, d'affecter aux provisions pour charges de personnel le solde positif d'exploitation, après déduction d'une facture de matériel arrivée tardivement.

### Perspectives pour 2001

La question essentielle qui est posée est celle de l'application de la TVA.

Un bref historique : Sur recours des fédérations professionnelles de la restauration, le Conseil d'État a annulé deux textes qui exonéraient les cantines administratives de cette taxe, textes incompatibles avec deux directives européennes de 1979. En conséquence, le Ministre des Finances a fait paraître un décret imposant la TVA sur les recettes générées par les activités de restauration, notamment administrative.

Le taux de TVA applicable est le taux réduit de 5,5%. La question posée est celle de la répartition de cette augmentation entre administration et usagers, l'Administration recherchant des moyens d'augmenter les subventions, sans qu'il soit assuré que cette augmentation couvrira totalement ces 5,5%. De plus, ce taux de 5,5% ne peut être conservé qu'à condition que le taux des usagers extérieurs reste marginal. A défaut, le taux de TVA passerait à 19,6%. Si le pourcentage actuellement autorisé de 25 % d'usagers extérieurs était abaissé, il mettrait en danger l'équilibre financier, le budget ne pouvant supporter ce taux de 19,6%.

La solution possible serait l'instauration d'un restaurant inter administratif (RIA) comprenant une gestion partagée avec les administrations concernées et leurs personnels. A Nantes, le taux d'usagers extérieurs est

actuellement de 23 % (principalement des agents de la TGE), pourcentage tout à fait proche du maximum autorisé pour l'application de la TVA à 5,5%. Le Ministre des Finances a été saisi du dossier et d'une demande de report de la date d'application. Dans l'attente de la réponse, il a été accordé de reporter l'application de la TVA. L'ensemble des organisations syndicales s'oppose à l'augmentation proposée de 4,3 % à la charge des agents. Tous les représentants syndicaux demandent de manière unanime que le taux acceptable de marginalité soit défini et que les réponses du Ministère de la Fonction Publique et du Budget soient connues pour prendre position. Elles regrettent une forme de désengagement de l'administration dans cette question de restauration sociale et considèrent comme inacceptable, à l'heure actuelle, une augmentation du prix du repas. L'Administration conclut en précisant qu'il y aura obligation de faire évoluer la structure et le mode de gestion, si les moyens ne sont pas suffisants.

### Premier trimestre 2001

Le début de cette année 2001 est marqué par une augmentation de certains produits alimentaires tels que la viande, les légumes et les produits frais, ceci en raison de plusieurs crises sur certains produits, les précipitations exceptionnelles et l'augmentation du prix des carburants et donc des transports. De ce fait, le budget prévisionnel qui fixait le prix du repas à 13 F risque d'être dépassé puisque sur les trois premiers mois de 2001, le coût moyen s'élève à 13,11F. Affaire à suivre.....

La lecture des registres démontre que les agents sont satisfaits de la restauration à Nantes tant sur la variété que sur la qualité des plats.

## J'adhère au syndicat *CFDT/MAE*

Je désire recevoir la documentation pour adhérer au syndicat *CFDT/MAE*

Nom : .....

Prénom : .....

Grade : .....

Affectation : ..... Pays : .....



Bon à retourner à l'une des permanences *CFDT/MAE* :

11, rue de la Maison Blanche, 44036 Nantes cédex 01 - bur. 642, 23, rue La Pérouse, 75775 Paris cédex 16

# STATUT DES CHIFFREURS (SESIC)

RÉUNION DE CONCERTATION

- 10 MAI 2001 -

L'administration souhaitait rencontrer les organisations syndicales pour faire un bilan sur le futur statut des chiffreurs appelé secrétaire des systèmes d'information et de communication (SESIC) avant son examen au prochain CTPM 1 du 7 juin 2001.

Il semblerait que le premier texte proposé par l'administration à la Fonction Publique ne soit plus retenu. L'idée d'un service minimum qui devait être validé par une Loi se transforme en une simple circulaire ministérielle.

Au départ, l'économie du projet réside à faire passer une restriction du droit de grève par la carotte d'une bonification indiciaire. C'est la réponse de l'administration aux mouvements de grève des chiffreurs de 1977. L'outil réglementaire se compose d'un Décret modificatif dénommant les futurs SESIC, d'un arrêté fixant l'échelonnement indiciaire. Ces deux textes seront examinés en avis formels du CTPM 1 du 7 juin 2001. Le projet de circulaire fixant le service minimum ne fera pas l'objet d'un vote.

Dans l'ensemble, les organisations syndicales considèrent que ce projet de restriction du droit de grève reflète le manque de dialogue social sur ce sujet.

La CFDT remarque qu'il aurait été opportun au moment de la fusion des agents de catégorie B de mener une réflexion sur la possibilité d'intégrer les chiffreurs dans ce nouveau dispositif.

Le projet de circulaire précise davantage les fonctions des agents qui seront soumis au service minimum. La CFDT indique certaines de ces fonctions ne sont pas assurées, ou que partiellement par des chiffreurs et s'oppose à toute tentative de restriction du droit de grève. De plus, la justification de cette restriction : "Ce service public, essentiel à la vie de la Nation ne saurait subir d'interruption sans qu'il soit porté grave-ment atteinte à l'ordre public" semble quelque peu hâtive.

Pour se montrer rassurante, l'administration considère que 35 % des effectifs seront concernés par le service minimum et que l'ensemble des postes à l'étranger n'entreront pas de façon systématique dans le projet de circulaire.

Le nouveau statut des SESIC rentrera dans l'application de l'ARTT au regard notamment des astreintes et permanences. L'administration rappelle la bonification de 37 points indiciaire et indique qu'il s'agit d'un corps B atypique.

## LE SAVIEZ VOUS ??

### Contribution sociale généralisée et contribution pour le remboursement de la dette sociale.

Deux contributions qui font parler d'elles près des salariés travaillant à l'étranger !!

En effet, par deux arrêtés rendus le 15 février 2000, la Cour de Justice des Communautés Européennes a reconnu la liberté des États membres de financer leurs systèmes de sécurité sociale par les prélèvements de leurs choix (cotisations, impôts...). Elle a en même temps considéré que selon les règlements européens, une personne ne peut relever que de la législation de sécurité sociale d'un seul État membre, tant pour les prestations que pour les cotisations qui s'y rapportent.

Dès lors l'assujettissement à la CSG et à la CRDS est soumis à deux critères, celui de la fiscalité et celui de l'appartenance à un régime obligatoire de sécurité sociale. Sont donc soumis à ces deux contributions :

- ↳ \*les personnes physiques domiciliées en France pour l'établissement de l'impôt sur le revenu et à la charge, à quelque titre que ce soit, d'un régime obligatoire d'assurance maladie.
- ↳ \*Les agents de l'État, des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif qui exercent leurs fonctions hors de France, si leur revenu est imposable en France et s'ils relèvent d'un régime obligatoire français d'assurance maladie.

Ces mesures ont fait l'objet d'une ordonnance n° 2001-377 du 2 Mai 2001, parue au journal officiel du 3 Mai 2001. Elles concernent particulièrement les agents recrutés locaux français du Département.

La Direction Générale de l'Administration fera prochainement paraître une circulaire sur les conditions pratiques de mise en oeuvre de cette ordonnance.

## DEBAT SUR LA MODERNISATION AUX AFFAIRES ETRANGERES

### Courez, camarades ministres, *le vieux Monde* est derrière vous !

Il aura fallu, pour que les agents de ce ministère soient invités à s'exprimer, rien moins que trois longs articles dans un grand quotidien de centre-gauche. Articles inspirés, paraît-il, par l'alliance objective des cadres du MAE et de la CFDT (quelle langue !) et décrivant un ministère archaïque.

Archaïque, le Département ?

A votre crédit\*, Messieurs les ministres, nous inscrivons le groupe unique de majorations familiales, le dialogue social dans les postes, la prise en compte des recrutés locaux pour les élections professionnelles, la fusion des corps de même niveau, la consultation des instances paritaires pour les mutations, l'ébauche d'une école diplomatique.

Mais vous n'avez pas su résister aux vieux réflexes d'une administration peureuse et conservatrice,

. en reléguant, avec la complicité du Parlement, les agents recrutés locaux à l'étranger dans une catégorie *sui generis* (sic), précarisée, sous-payée, exclue du dispositif « Sapin » visant à réduire la précarité et soumise au droit du travail et au système de protection sociale locaux, trop souvent défailnants comparés aux nôtres ou non appliqués correctement ;

. en organisant, toujours avec la complicité du Parlement, le vidage des coopérants contractuels, exclus eux aussi du bénéfice de la loi Sapin ;

. en liquidant peu à peu l'aide publique au développement et en détruisant méthodiquement le réseau de compétences constitué par l'assistance technique directe, qui permettent pourtant aux pays les plus pauvres de se maintenir la tête hors de l'eau ;

. en maniant tour à tour la carotte et le bâton pour tenter de restreindre le droit de grève de nos collègues chiffreurs ;

. et en traînant les pieds sur la plupart des questions sociales : inégalités en matière de primes et indemnités, sort des travailleurs handicapés, prise en compte des couples pacés, CAP des ministres plénipotentiaires, silence assourdissant sur les suites à donner au rapport Ben Guiga sur l'exclusion des Français à l'étranger ...

Surtout, quel manque d'audace sur le dossier ARTT ! Nous croyons, à la CFDT, au mot d'ordre fondateur de la gauche plurielle grâce à laquelle vous occupez ces beaux fauteuils ministériels : **réduire le temps de travail pour créer des emplois.**

Mais nous ne voyons, pour l'instant, qu'improvisation et suffisance : un état des lieux hâtif et approximatif, ni expérimentation, ni consultation *a priori* des agents, ni audit externe, mais un pilotage à huis clos par un aréopage doté sans doute de la science infuse.

A vouloir nous fixer comme seul objectif les gains de productivité, vous visez à côté de la cible, faite non seulement de créations et de pérennisations d'emplois mais aussi d'une modernisation en profondeur des méthodes et des relations de travail et d'une réflexion sur le service rendu au public par des horaires d'ouverture mieux adaptés grâce à des équipes renforcées.

A vouloir contourner absolument l'esprit et la lettre du décret sur l'ARTT dans la fonction publique d'État, vous vous exposez à de nouvelles accusations d'immobilisme.

Prétendre que les indemnités de résidence des fonctionnaires expatriés rémunèrent des heures supplémentaires, c'est une obscénité juridique et une bombe fiscale.

Gratifier le moindre adjoint au chef de bureau du titre ronflant de « cadre » pour mieux rogner ses droits à récupérations RTT, c'est clairement prendre les agents pour des naïfs.

Mais à la CFDT, nous sommes d'un tempérament optimiste.

Il reste quatre mois utiles pour négocier une véritable réduction du temps de travail, sans crispation ni faux semblant.

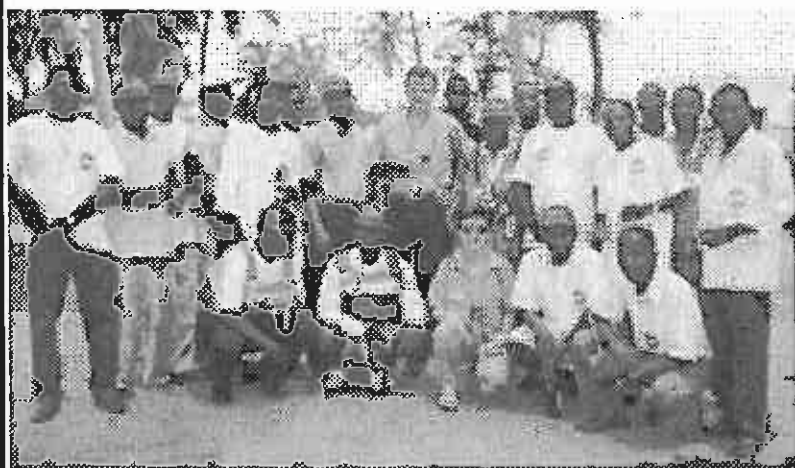
Encore un effort, Messieurs les ministres, pour devenir modernes.

**Thierry Duboc,**  
conseiller syndical CFDT-MAE

\*et à celui de la CFDT.

# VIE DES SECTIONS

Un mois de Mai très dynamique pour les sections CFDT puisque de nombreux militants ont participé à des réunions de section, ont "planché" sur l'ARTT à travers des dossiers, des questionnaires, ont aussi effectué un important travail sur la situation des personnels recrutés locaux en matière de protection sociale, de règlement intérieur. Enfin, les réunions des Commissions Consultatives de Concertation se sont poursuivies et les propositions et revendications ont avancé bon train !!!!



## A LOME

La CFDT/Togo, très active sur les questions salariales et de protection sociale, n'en a pas moins oublié de fêter le 1<sup>er</sup> Mai de manière conviviale. Ainsi les adhérents se sont retrouvés à la plage de Lomé pour célébrer la fête du Travail. L'Ambassadeur de France avait répondu présent à leur invitation et le Secrétaire Général de section n'a pas manqué de convier les adhérents à poursuivre leur travail vigilant et pugnace, a rappelé les demandes faites en faveur des agents recrutés locaux et a présenté le compte rendu de la dernière réunion de dialogue social. La question très importante concernant la retraite complémentaire des agents a été de nouveau évoquée: elle reste une des priorités à Lomé!!

Bravo à tous nos camarades du Togo qui savent allier action syndicale et convivialité !!!

## AU PORTUGAL

Au Portugal, les sections CFDT ont "fleuri" en Mai et en Juin.

Ainsi, les agents de Porto, au Consulat et à l'Institut Français, ont uni leur forces et leurs idées pour mettre en place une section CFDT. Quelques jours plus tard, c'était à Lisbonne, qu'une nouvelle section se créait également composée majoritairement d'agents de l'Institut mais aussi de collègues du Consulat et de l'Ambassade. Les femmes y ont pris une place prépondérante et nous saluons nos nouvelles responsables Fernanda QUINTINO à Lisbonne et Carmen SANGIAO à Porto.

Nos nouvelles camarades auront très vite à préparer questions et dossiers en vue de la réunion de la Commission Consultative de Concertation prévue le 27 Juin.

Les idées fleurissent, la bonne humeur aussi !!! Bravo à toutes et à tous pour la création de ces nouvelles sections, le travail d'information auprès des collègues, la participation active au dialogue social.